

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2015

Date de convocation : 2 octobre 2015

Date d'affichage : 2 octobre 2015

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19 (20 à partir de 18 H 25)

Votants : 22

L'an deux mille quinze, le 7 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MARQUANT M., 3ème Adjointe + FERAHTIA Ab., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjoint + MARTINACHE J.P., 6ème Adjoint + CAPLIEZ M. + DUMERY D. + PERTOLDI M. + DESRUMAUX A. + LEFEBVRE B. + DHINAUT J.L. + MOREAU M. + PLANTIN M.F. + PERNAK C. + LAINE M. + DEBRAS J.P. (présent à partir de 18 h 25) + PARENT C. + FERAHTIA AI.

EXCUSES : AIT OUARAB H. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + JABEL LAFOU - BENKHELIL L. qui donne pouvoir à MURCIA B. + ETHUIN B. qui donne pouvoir à PARENT C.

ABSENTS : /
MM.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Mariette MARQUANT

Monsieur le Maire remercie la présence du public dans la salle.

Avant de tenir la réunion, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de ce jour et afin de faciliter la rédaction des compte rendus, toutes les réunions de conseil municipal seront enregistrées.

Monsieur le Maire souhaite également préciser que ceci est légal et qu'il tient à la disposition de tous, le texte de loi référent.

Suite aux questions écrites transmises par Monsieur Jean-Luc DHINAUT, Monsieur le Maire explique le déroulement de cette réunion et répondra aux questions orales et écrites dès la fin des délibérations. Monsieur le Maire rappelle l'article 5 du règlement intérieur qui stipule que les questions orales n'engendrent pas de débats sauf si elles sont inscrites dans l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal suivante.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2015

Le compte rendu du conseil municipal du 28 août 2015 est adopté à l'unanimité des votants (1 abstention)

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du *Code Général des Collectivités Territoriales*, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 22 juillet 2015, Monsieur le Maire a signé un contrat pour la location d'un photocopieur avec la société « Section Bureautique » 26 rue des Tourelles 75020 PARIS.

Loyer trimestriel H.T. : 330 €

Coût copie noir et blanc H.T. : 0,0085 €

Forfait trimestriel pour l'envoi des consommables et des factures H.T. : 27 €

Date de début de la location : 1^{er} octobre 2015

Durée : 20 trimestres.

L'assemblée délibérante prend acte de cette décision.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Pour cette délibération, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vote de l'assemblée et qu'il s'agit d'une information.

La commission municipale « urbanisme, logements, travaux » est dissoute et répartie comme suit :

L'urbanisme sera de la compétence du Maire.

En ce qui concerne les logements, cette catégorie sera maintenant traitée par le CCAS et une commission « logement » sera créée au sein du CCAS, elle pourra ainsi suivre les dossiers et les attributions.

Les travaux sont transférés au sein de la commission « environnement, cadre de vie, développement durable, petits travaux ». Il y a donc maintenant une nouvelle commission qui se nomme « environnement, cadre de vie, développement durable, travaux »

Les élus qui faisaient partie de l'ex commission ont été invités à intégrer la nouvelle commission et à faire part de leur intention, avant le mardi 6 octobre 2015 à 17 heures, de leur éventuel souhait de rejoindre ou quitter telle ou telle commission.

Mesdames et Messieurs Claudine PERTOLDI, Abdelkader FERAHTIA, Mariette MARQUANT, Leïla JABEL LAFOU, Jean-Paul DEBRAS n'ont formulé aucune demande. Les membres de la commission « environnement, cadre de vie, développement durable, travaux » restent inchangés.

Le tableau des commissions est joint en annexe.

Contrat de Ville de la CAPH – 2015-2020

Pour cette délibération, Monsieur le Maire passe la parole à Madame Claudine PERTOLDI, Adjointe aux finances et Politique de la Ville

Madame Claudine PERTOLDI précise que ce Contrat de Ville succède aux CUCS et qu'il est dorénavant piloté par la CAPH en collaboration avec d'autres signataires comme indiqué dans la délibération.

Elle ajoute que notre territoire est reconnu en territoire de veille active.

Les orientations de ce Contrat de Ville se répartissent en 7 axes :

- 1) Adoption des cadres de mise en oeuvre de l'action publique
- 2) Insertion - Emploi
- 3) Promotion et prévention de la santé publique
- 4) Habitat et renouvellement urbain
- 5) Apprentissages
- 6) Prévention de la délinquance
- 7) Citoyenneté et vie sociale

Madame Claudine PERTOLDI que ce Contrat de Ville est consultable en Mairie auprès de Monsieur Jean LEFEBVRE, D.G.S. et également consultable sur le site internet de la CAPH.

Madame Claudine PERTOLDI fait ensuite lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n°20150390 du 16 février 2015, portant engagement de la Région Nord Pas de Calais, dans la Politique de la Ville, à travers sa démarche de développement social durable des territoires,

Vu la délibération du Département du Nord du 6 octobre 2014 portant engagement du Département pour les habitants de quartiers dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville,

Vu la délibération N° 136-06, de la CAPH en date du 26 juin 2006, portant définition de l'intérêt communautaire des compétences de la CAPH,

Vu la délibération N° 370-15, de la CAPH en date du 22 juin 2015, portant approbation du contrat de ville et délégation de signature du contrat et de ses avenants à Monsieur le Vice-Président en charge de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale,

Vu le contrat de Ville 2015-2020 de la CAPH signé par l'Etat, la Région Nord Pas de Calais, le Département du Nord, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Pôle Emploi, la SA du Hainaut, SIA Habitat, Maisons & cités, Partenord Habitat, en date du 26 juin 2015,

Considérant que les communes comptant au moins un quartier prioritaire et / ou un territoire de veille active : (Bellaing, Denain, Douchy-les Mines, Escaudain, Escautpont, Haveluy, La Sentinelle, Louches, Mortagne-du-Nord, Raismes, Roelux, Saint-Amand-les-Eaux, Wallers, Wavrechain-sous-Denain)

- ont participé à l'élaboration du Contrat de Ville,
- qu'elles sont les acteurs principaux de la mise en œuvre dudit contrat au travers des programmations annuelles et, *pour deux d'entre elles du NPNRU*,
- qu'elles peuvent dans ce cadre mobiliser les crédits de l'Investissement Territorial Intégré FEDER,

- (le cas échéant) qu'elles mobilisent pour certaines d'entre elles les crédits de la DSU, de la DPV, de la DSC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve le contrat de ville de la CAPH pour la période 2015-2020**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat de ville**

Création de postes

Modification du tableau des effectifs

Avant de faire lecture de cette délibération, Monsieur le Maire précise que ces modifications concernent le plus souvent des postes déjà créés.

Ü Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement ;

Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ü Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (27/35^{ème}) ;
- la création d'un emploi d'adjoint d'administratif territorial de 1ère classe à temps complet ;
- la création d'un emploi d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet ;

Ü Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- **d'adopter** les propositions de Monsieur le Maire,
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Maire confirme :

- Pour l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe, il s'agit d'une augmentation d'heures.

- Pour la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet et comme déjà discuté lors d'une précédente réunion de conseil, il s'agit de Madame Elisa BARIL qui avait un poste d'ATSEM à l'école et qui est maintenant au service comptabilité de la commune.
- Pour la création d'un emploi d'assistant territorial socio-éducatif, il s'agit d'une ouverture de poste.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Claudine PERTOLDI pour présenter la délibération qui suit.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2015,

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	VOTE
Jeunesse Citoyenne Haveluynoise	550 €	A l'unanimité
Amicale du Personnel Communal Haveluy	4 200 €	A l'unanimité
OCCE Coop école publique mixte Haveluy	4 940 €	A l'unanimité
OCCE Coop école Grands Champs Haveluy	2 054 €	A l'unanimité
TOTAL.....	11 744 €	

DIT que la dépense résultant de cette décision sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget communal.

Suite à la lecture de cette délibération, Madame PERTOLDI souhaite apporter quelques informations et indique que la commune verse effectivement une subvention aux coopératives des 2 écoles. Il est versé 26 euros par enfant des écoles maternelles et 14 euros par enfant de l'école primaire.

Elle ajoute que c'est un geste considérable de la commune car ce versement de subvention n'est pas obligatoire et très rare dans les autres communes.

Monsieur le Maire précise que ceci est un choix de la municipalité, que l'équipe municipale a une priorité : la jeunesse et l'éducation en fait partie. Il n'y aura pas de pression fiscale pour autant malgré une baisse du budget.

Le choix a été fait de privilégier les enfants et la jeunesse.

Quinzaine commerciale 2015 – Attribution de bons d'achat par la commune

Monsieur le Maire invite Madame Claudine PERTOLDI à présenter cette délibération :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation d'une quinzaine commerciale qui se déroulera à Haveluy du 24 novembre au 11 décembre 2015.

A cette occasion le partenariat de la commune est sollicité pour offrir un bon d'achat de 75 € à valoir dans les commerces haveluinois, à chacun des lauréats des deux tirages prévus dans le cadre de la tombola.

Considérant qu'il est d'intérêt général d'encourager les initiatives visant à dynamiser le commerce de proximité,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à un bon d'achat de 75 € à valoir auprès des commerçants haveluinois, aux deux lauréats de la tombola organisée à l'occasion de la quinzaine commerciale

DIT que les dépenses résultant de ces décisions seront imputées aux articles 6714 du budget communal

Monsieur le Maire précise que le tirage de ces bons d'achat auront lieu lors des marchés de Noël, le samedi 12 décembre à 18 heures 30 et le dimanche 13 décembre à 17 heures, plus tôt en raison du 2ème tour des Elections Régionales.

Il remercie d'ailleurs la commission municipale des fêtes et les bénévoles pour l'organisation de ces marchés de Noël.

Informations sur l'activité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Monsieur le Maire indique qu'une fois par an, il souhaite donner des informations sur les actions qui sont menées sans toutefois dévoiler entièrement le contenu des diverses réunions du CISPD car certaines informations doivent rester complètement confidentielles.

Monsieur le Maire précise :

« Mes chers collègues,

Répondant au décret du 17 juillet 2002 modifié qui demandait à toute commune ou intercommunalité dont la population dépassait le seuil de 5 000 habitants de constituer un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, les communes d'Escaudain, Louches, Abscon, Douchy-les-Mines et Haveluy se sont regroupées pour former un conseil intercommunal de prévention de la délinquance.

Le CISPD est installé sur la commune d'Escaudain.

Il constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans nos communes.

Une coordinatrice se charge de l'animation.

Sa création vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité et à apporter des solutions concrètes à des problèmes identifiés en partenariat avec les différents acteurs présents sur le territoire : élus, services de l'Etat, acteurs sociaux.

Nous nous réunissons une fois par mois en cellule de veille afin de discuter des différentes problématiques rencontrées sur le terrain.

Permettez-moi de vous présenter, mes chers collègues, un bilan des actions mises en place depuis ce début d'année.

Ces actions tournent cette année autour de 3 grands axes :

- les incivilités dans les transports scolaires
- les rapports entre locataires
- les incivilités aux abords des city-stades

Après les problèmes récurrents d'incivilités constatés dans les transports en commun, plus particulièrement sur la ligne 107, nous nous sommes rapprochés de l'association TRAIT D'UNION et de Transvilles.

Ils se chargent depuis plusieurs semaines maintenant de faire des actions de sensibilisation mais également des contrôles fréquents sur cette ligne.

Comme vous le savez, nous rencontrons également quelques problèmes avec les usagers du city-stade rue Louis Rémy.

Nous avons organisé des réunions avec les riverains au cours desquelles ces problèmes ont été évoqués.

Des actions d'initiations sportives associant les parents, les enfants et les riverains ont été mises en place en ce sens durant le printemps 2015.

Elles seront d'ailleurs renouvelées dès le printemps 2016.

Dans le même temps, une charte d'utilisation des city-stades est en cours d'élaboration. Cette charte sera le fruit d'un travail commun entre la municipalité, les riverains et les utilisateurs du city-stade.

Enfin, au travers de mes permanences, j'ai constaté un manque de communication entre locataires qui entraînaient des incompréhensions voire des tensions.

Avec la SIA HABITAT et la SOGINORPA, nous avons décidé de mettre en place une charte de locataires pour veiller au respect de chacun.

Monsieur le Maire remercie les élus qui participent à ces réunions qui sont fastidieuses. Tous les élus ne peuvent y participer étant donné la confidentialité du contenu de ces réunions.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un courrier, en date du 29 juin dernier, a été adressé à Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Présidente du SITURV pour installer une vidéo-surveillance dans le bus de la ligne 107 (bus affrété). Nous avons reçu une réponse nous informant de l'étude de notre demande : le coût de cette vidéo surveillance s'élève à 35 000 euros.

Concernant les city-stades, deux réunions publiques ont déjà eu lieu avec les riverains.

Suite à un acte de vandalisme sur le city-stade de la rue Louis Rémy, Monsieur le Maire a déposé une plainte contre des jeunes qui avaient été vus par deux riverains. Cette plainte ne pouvait aboutir sans le témoignage de ces 2 riverains qui ont consenti, après les avoir contactés, à se rendre au Commissariat pour attester les faits et je les en remercie. Grâce à ces témoignages, 2 jeunes vont passer au Tribunal à la fin du mois.

Monsieur le Maire invite tous les haveluynois à déposer une plainte et ne pas hésiter à donner le nom des personnes qui ont commis des délits sans toutefois se substituer à la police ou à la justice. Chacun son rôle.

Monsieur le Maire invite également les élus à se rapprocher des services de la mairie pour dénoncer des faits dont on leur aurait fait part. Une fiche d'observation CISPD à remplir est disponible à l'accueil de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Baptiste MURCIA souhaite prendre la parole pour donner à l'assemblée 2 informations :

«Je tiens à vous informer que le rapport d'activités annuel 2014 du SIDEN-SIAN est disponible pour les élus, il est également consultable et téléchargeable sur le site de NOREADE. Nous pouvons vous transmettre l'adresse de ce site ».

« Pour la 2ème information, je vais vous faire lecture d'un courrier que nous avons transmis à SIDEN-SIAN concernant les évacuations d'eaux pluviales ;

Monsieur le Président,

La récurrence et l'importance des précipitations ces dernières années m'amènent à vous alerter sur la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales sur la commune.

La commune d'Haveluy ne possède que deux exutoires pour ses eaux pluviales. Associé à cela, les dernières centaines de mètres y menant subissent une forte déclivité.

Ainsi lors de ces phénomènes violents, les derniers éléments collecteurs se trouvent être insuffisamment dimensionnés pour acheminer les eaux de surface vers l'exutoire qu'est le Courant des Fontaines. Régulièrement, la départementale RD 40 est recouverte par les eaux non évacuées et les plaques des regards de visite sont soulevées par la pression, l'eau venant alors charger la voirie en sus.

Vous comprendrez donc ma sollicitation face à la dangerosité du phénomène qui s'ajoute au volume naturel d'eau des précipitations qui circule en surface sur la voirie.

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de bien vouloir étudier la situation de la commune.

Sachant toute l'attention que vous porterez à la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire souhaite également apporter quelques informations :

«Si aucun changement n'intervient dans mon agenda, la prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le 6 novembre 2015 ».

« Je tiens à remercier tous les haveluynois pour leur élan de générosité lors de la collecte des Papillons Blancs qui a eu lieu les 12 et 13 septembre. La somme collectée s'élève à 1509,91 euros. Un grand merci également à Madame Claudine PERTOLDI et Madame Marie-Odile LOMPRESZ et surtout aux bénévoles pour l'organisation de cette collecte. Les bénévoles sont bienvenus car malheureusement tous les secteurs n'ont pas été couverts » .

« Pour faire suite à la délibération du 19 mai 2015 concernant les amendes de police avec les poses d'un radar pédagogique et panneau clignotant, j'ai contacté Monsieur LECERF, nouveau Président du Conseil Départemental et son secrétariat m'a rappelé en me confirmant que nous avions l'accord pour une seule demande (en attente de la réponse écrite) et que la 2ème était en cours pour l'instant ».

Monsieur Jean-Paul DEBRAS souhaite prendre la parole et demande si nous avons des données sur les passages aux radars pédagogiques.

Monsieur le Maire confirme que les équipements sont dotés d'un logiciel qui recueillent et archivent les informations (heure et vitesse du passage des véhicules). Ces données sont ensuite traitées. Monsieur Baptiste MURCIA, Adjoint est en charge de ce dossier.

« Une dernière information qui concerne un courrier que nous avons transmis à la Banque Postale pour le distributeur de billets, je vous en fait la lecture :

Monsieur le Directeur,

Par ce courrier, je souhaite vous informer de problèmes que rencontrent les usagers du DAB de la Banque Postale d'Haveluy.

En effet, depuis plusieurs jours des citoyens m'interpellent en m'indiquant que le distributeur automatique de billets de la Poste avale les cartes des usagers sans raison et se trouve régulièrement « hors service ».

Comme vous le savez, le DAB de la Banque Postale est le seul point de retrait de la ville. Beaucoup de citoyens sont énormément de personnes âgées se retrouvent donc dans la difficulté et n'ont pas forcément la possibilité de se déplacer vers un autre distributeur.

Des travaux de mise en conformité PMR ont été effectués sur ce DAB très récemment.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier cette problématique qui incommoder les usagers de la banque postale.

Je sais que la Poste est un partenaire privilégié de la commune et que vous ne serez pas insensible à cette problématique.

Sachant pouvoir compter sur vous, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Après cette lecture, Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une communication téléphonique avec Monsieur LIONNE, responsable de la Poste de Denain, celui-ci a confirmé que ce distributeur a été mis effectivement « hors service » par la Poste elle-même étant donné les difficultés rencontrées.

Monsieur LIONNE a également précisé qu'il faut changer complètement le distributeur.

Monsieur le Maire incite tous les usagers à se manifester auprès des services de la Banque Postale afin que le remplacement de distributeur s'effectue le plus rapidement possible.

QUESTIONS ECRITES

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Luc DHINAUT, Conseiller municipal qui a transmis 5 questions écrites :

« Monsieur le Maire,

La commune comme bien d'autres doit subir une baisse des dotations, pour manquer à cette baisse importante, allez-vous prévoir pour les années à venir une augmentation des impôts locaux ou fonciers pénalisant une nouvelle fois une partie des habitants d'Haveluy ? »

Monsieur le Maire lui répond :

« Monsieur le Conseiller Municipal,

Je comprends votre inquiétude et celle de certains de nos haveluynois qui, avec de faibles revenus, des petites retraites ont du mal à terminer les mois.

En réponse à votre première question, je tiens à rappeler que notre volonté est de ne pas accroître la pression fiscale sur nos administrés.

C'est d'ailleurs un engagement fort que nous avons porté auprès des haveluynois lors des dernières élections.

Pour rappel, le budget 2015 voté en avril dernier n'a apporté aucune hausse des trois taxes et ne le sera pas pour 2016.

- Taxes d'habitations
- Taxes foncières
- Taxes sur le foncier non bâti

Notre priorité reste la réduction des dépenses de fonctionnement, en passant par une gestion rigoureuse à l'euro près.

Tout cela en respectant nos priorités envers les plus démunis, les enfants, les écoles, la jeunesse et les activités des différents accueils de loisirs sans oublier les anciens ».

Monsieur Jean-Luc DHINAUT pose sa deuxième question :

« Monsieur le Maire,
Est-il prévu d'accueillir dans notre commune des réfugiés ?
Si votre réponse est positive, croyez-vous réellement que notre commune en a les moyens ? N'avons nous pas déjà des réfugiés et combien cela coûte à la commune ?

Monsieur le Maire répond à cette question :

« Monsieur le Conseiller Municipal,
Votre question va me permettre de tordre le cou à certaines rumeurs.

Notre commune n'a pas l'intention de donner la priorité aux migrants dans l'attribution de logements sociaux dont d'ailleurs nous manquons avec plus d'une trentaine de familles haveluynoises en attente.

Je vous le répète, aucun logement du parc social ne sera donc proposé à une famille de réfugiés, notre commune n'en disposant déjà pas suffisamment pour satisfaire la demande de nos administrés.

Nous ne faisons d'ailleurs pas partie du réseau des villes solidaires créé sous l'impulsion du Ministre de l'Intérieur.

Cependant, nous nous tiendrons à disposition des associations ou de toute démarche privée pour les aiguiller dans leurs démarches.

Nous sommes soucieux de cette tragédie humaine et cela ne peut laisser personne insensible.

En collaboration avec le Secours Populaire Français, nous allons mettre une urne à l'accueil de la Mairie.

Et s'il y avait une famille à accueillir sur notre commune, son accueil ne pourrait émaner que d'une démarche et d'une volonté privée ».

Monsieur Jean-Luc DHINAUT pose sa 3ème question :

« Monsieur le Maire,
Suite aux diminutions de dotations de l'Etat et n'ayant pas obtenu la vente de la maison rue du 8 Mai 1945, par quels moyens allez-vous compenser ce manque et allez-vous continuer votre projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire sans amputer sérieusement le budget ou nous mettre à contribution avec une augmentation des impôts et avez-vous prévu, en cas d'arrêt, un plan B ».

Monsieur le Maire répond à cette question :

« Monsieur le Conseiller Municipal,
Oui, la maison de la rue du 8 Mai 1945 est toujours en vente.

Nous n'allons pas compenser ce manque puisque cette vente n'a pas été inscrite au budget.

Concernant le projet de construction du nouveau restaurant scolaire, je tenais à rappeler qu'il est bien évidemment toujours d'actualité.

Les services municipaux sous la houlette de notre D.G.S. sont à la manoeuvre pour tirer le maximum de subventions qui, vous avez raison Monsieur le Conseiller Municipal, se raréfient.

Le plan de financement a d'ailleurs été adopté en conseil municipal et nous nous donnons toutes les possibilités de financement pour ce projet mis à part, comme je vous l'ai rappelé, l'augmentation des taxes locales » .

Monsieur Jean-Luc DHINAUT pose sa 4ème question :

« Monsieur le Maire,
A t'il eu récemment ou va t'il avoir des créations de CDI à la Mairie (services techniques, cantine, écoles...) si oui, sur quels critères et aucune information à diffuser pour donner une chance à tous vos concitoyens pouvant y répondre ? ».

Monsieur le Maire répond à cette question :

« Monsieur le Conseiller Municipal,
Votre question me surprend quelque peu !
Je voudrais simplement vous rappeler que vous avez participé à la commission de recrutement des emplois aidés pour l'année 2015 et j'ai entériné les choix de cette commission.

Au travers des contrats aidés, nous essayons de mettre le pied à l'étrier aux jeunes souhaitant entrer dans le monde du travail.
Nous leur proposons également des formations afin de valoriser leurs expériences.

Pour information, Monsieur le Conseiller Municipal, sachez que tous ces emplois sont occupés par de jeunes haveluinois.

Concernant les emplois titularisés, aucun n'est à l'ordre du jour aujourd'hui.

Je voudrais simplement vous rappeler qu'en tant qu'autorité territoriale, le Maire tient de la loi n°844-53 du 26 janvier 1984 modifié des pouvoirs propres en matière de gestion du personnel communal (nominations, titularisations, avancements, positions, sanctions disciplinaires).

L'organe délibérant étant compétent pour les créations d'emplois.

Pour la dernière offre d'emploi, celle-ci a été relayée sur le site de la ville ainsi que les réseaux sociaux.
Seuls les critères de compétence sont évalués.

Il est bien entendu évident qu'à compétence égale, nous choisirons toujours un haveluinois plutôt qu'un extérieur ».

Monsieur Jean-Luc DHINAUT pose sa 5ème question :

« Monsieur le Maire,
Depuis que vous avez mis en route les voisins vigilants, a t'il une baisse des vols, incivilités et dégradation sur notre commune et pourquoi dans le bulletin communal ne trouve t'on pas la moindre information relatant les arrestations et les résultats du suivi de ces arrestations ? ».

Monsieur le Maire répond à cette question :

« Monsieur le Conseiller Municipal,
Pour votre information, il s'agit du dispositif Citoyens Vigilants et non Voisins Vigilants.

Ce dispositif est en place depuis le 9 février dernier pour deux secteurs de notre commune (2 et 6)

Par souci de sécurité, de respect de l'instruction, les éléments judiciaires ne peuvent en aucun cas être diffusés. Ceci afin de ne pas entraver les enquêtes et procédures judiciaires.

Depuis plusieurs mois, nous constatons un changement de comportement des haveluynois qui alertent les services de police et nous font remonter des renseignements au travers des citoyens vigilants volontaires.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) et les services de police afin que nous trouvions ensemble les réponses appropriées à cette délinquance.

Des fiches de signalement sont d'ailleurs mises en place et transmises aux services de police.

Le travail de la police ne peut réellement commencer qu'à la condition que des plaintes soient déposées et je remercie les habitants qui appuient ces dispositifs en n'hésitant plus à dénoncer ces incivilités et actes de dégradation auprès des services de police ou en Mairie.

De notre côté, nous prenons toutes nos responsabilités en refusant l'inscription de certains jeunes aux différents camps d'ados organisés.

Grâce aux plaintes de 2 habitants, 4 jeunes vont être entendus et juger pour des actes de dégradation.

La baisse des incivilités est sensible sur notre commune mais c'est l'action conjuguée de ce dispositif, du CISPD et des services de police qui permettra une diminution encore plus effective des actes d'incivilités et de dégradation ».

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire rappelle que le Banquet des Anciens a lieu ce week-end.

Il tient également à remercier les jeunes pour la création de la nouvelle « Commission Jeunesse » et pour leur implication bien appréciée dans les fêtes intergénérationnelles.

Il informe l'assemblée qu'un thé dansant aura lieu le 20 décembre et qu'il aura prochainement 3 projections de cinéma.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 18 heures 55 minutes.